NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

Le consulat de France à Los Angeles communique :

"Alors que la crise engendrée par le coronavirus se poursuit, en France et aux Etats-Unis, la recommandation qui vous a été faite d'éviter les déplacements internationaux, même pour revenir sur le territoire national – à moins que des raisons impératives ne vous y contraignent, notamment au regard de vos conditions sanitaires [(1)] -, demeure d'actualité : c'est ainsi que nous pourrons contribuer à ralentir la propagation du virus.

Il convient également de souligner qu'en France, les déplacements restent très contraints : le plan national de déconfinement présenté par le Premier ministre le 28 avril, qui entrera en vigueur le 11 mai, limite en effet tout déplacement à plus de 100 km du domicile à un motif impérieux, familial ou professionnel, et restreint les déplacements entre départements. Il interdit également les rassemblements de plus de 10 personnes, y compris dans les lieux privés.

D'autre part, dans le cadre de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire qui vient d'être décidée en France jusqu'au 24 juillet, il est prévu une obligation stricte de quatorzaine, voire d'isolement pour les personnes malades, pour les voyageurs en provenance de l'étranger, dont la durée et les modalités doivent être précisées prochainement par décret. Nous reviendrons vers vous sur ce point une fois que la loi prolongeant l'état d'urgence aura été votée par le Parlement et le décret adopté par le gouvernement.

Enfin, il convient de rappeler qu'en raison des restrictions d'accès au territoire des Etats-Unis décidées le 11 mars 2020 par les autorités américaines pour les ressortissants étrangers en provenance de l'espace Schengen, dont la France, les Français résidant aux Etats-Unis qui ne font pas partie des exemptions prévues à la section 2 de la Proclamation 9984 de la Maison Blanche (https://losangeles.-consulfrance.org/spip.php?article4232) ne seront pas admis à revenir aux Etats-Unis tant que ces restrictions restent en vigueur. En décidant de vous rendre en France, vous prendriez donc le risque de vous trouver bloqués sur le territoire national sans possibilité de retour.

Le Consulat est disponible pour répondre à toute situation d'urgence que vous pourriez rencontrer (par courriel info@consulfrance-losangeles.org ou par téléphone au 424 421 5431). "

source : Consulat de France à Los Angeles